

Commune d'AILLY-SUR-NOYE

Conseil Municipal du 27 mars 2026

Extrait du registre des délibérations

n°2026-03-27-01

Date de la convocation

23/03/2026

Convoqués : 23

Présents : 23

Représentés : 0

Absents : 0

L'an deux mil vingt-six, le 27 mars à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Noël LECOINTE.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE-PATRICE, Jean-Noël LECOINTE, Sonia DOUAY, Vincent DAINE, Catherine CATHELY-WANTIEZ, Frédéric PINOIT, Martine CATHELAIN, Romain VIGNERON, Sophie ROSEBLACK, Geoffrey BOULONGNE, Lola CORDE, Patrick BERMOND, Elodie PELLIEUX, Richard BENOIT, Marion PATRICE, Alain Gonthiez, Nathalie LEBRUN, Marie-Hélène MARCEL, Sébastien SAUNIER, Anne DUBOIS-LEFEBVRE, Sébastien BACLET, Lucie DUPLOUY.

Madame DOUAY Sonia est désignée secrétaire de séance.

M. Pierre DURAND cède la présidence de séance à M. Jean-Noël LECOINTE (doyen d'âge). Il préside l'élection du nouveau maire.

Monsieur LECOINTE rappelle que le maire est élu au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés.

OBJET :**Administration
générale**

Monsieur LECOINTE procède à l'appel aux candidatures. Il rappelle que tout conseiller municipal peut se porter candidat.

Monsieur Pierre DURAND se porte candidat.

Mesdames Nathalie LEBRUN et Marion PATRICE sont désignées assesseurs

**L'élection
du Maire**

Le secrétaire de séance appelle un à un les 23 conseillers pour qu'ils votent, à bulletin secret, puis les membres du bureau procèdent au dépouillement.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue :

Suite et fin délibération n°2026-03-27-01

Proclamation des résultats :

Nombre de votants : 23

Bulletins blancs ou nuls : 6

Suffrages exprimés : 17

Majorité absolue : 9

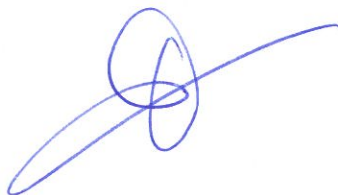
Suffrage Pierre DURAND : 17

Monsieur Pierre DURAND ayant obtenu 17 voix, est proclamé Maire de la commune d'Ailly sur Noye.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Sonia DOUAY



Le Maire
Pierre DURAND

